

L'an deux mille quinze, à vingt heures trente, le vingt-huit octobre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL. Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2015 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents Mmes et Mrs: Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET (arrivée à la délibération n° 2015/057), Marie-Christine VIGNAUD (arrivée à la délibération n° 2015/059), Renée COURTOIS, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Alain LABELLE, François TILLET, Jean-Luc ROGEON

Absent(es) excusé(es): Muriel CHARRIER

Absent(s): Xavier TALON Pouvoir(s): néant

Séverine DELESTRE-PEIGNAULT a été élue secrétaire de séance Le guorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

### 2015/062: AUBERGE DE LA CLOUERE: POINT D'ETAPE FINANCIER

Le Conseil Municipal de Château-Larcher,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de la commission Finances en date du 26 octobre 2015,

VU le bail commercial signé le 23 juin 2015 entre la commune de Château-Larcher et M. AGUILAR, représentant la SASU La Clouère,

CONSIDERANT que M. AGUILAR, tenancier de l'Auberge n'est pas à jour dans ses loyers commerciaux, M. LOYEZ, trésorier de la collectivité propose à M. AGUILAR de solder sa dette avant fin novembre afin d'éviter le lancement de la procédure comme indiquée dans le bail commercial,

CONSIDERANT l'absence d'éléments comptables pour prendre une décision définitive,

Monsieur le Maire propose de convoquer à nouveau M. AGUILAR, ainsi que la comptable en charge des finances de l'Auberge afin de trouver une solution.

#### Après en avoir délibéré et voté à 13 VOIX POUR, DECIDE :

 D'autoriser Monsieur le Maire à convoquer de nouveau le gérant et la comptable de l'Auberge afin que le Conseil puisse statuer lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme, Le 28 octobre 2015

Le Maire, Francis GARGOUIL

AR PREFECTURE

086-218600658-20151028-BT\_151028\_1801-DE

Regu le 05/11/2015



L'an deux mille quinze, à vingt heures trente, le vingt-huit octobre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2015 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents Mmes et Mrs: Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET (arrivée à la délibération n° 2015/057), Marie-Christine VIGNAUD (arrivée à la délibération n° 2015/059), Renée COURTOIS, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Alain LABELLE, François TILLET, Jean-Luc ROGEON

Absent(es) excusé(es): Muriel CHARRIER

Absent(s): Xavier TALON

Pouvoir(s) : néant

Séverine DELESTRE-PEIGNAULT a été élue secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2015/063 : GROUPE SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UNE SALLE D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le bâtiment communal (garage) sis Rue du Pin à Château-Larcher est disponible depuis la vente du minibus de la collectivité,

CONSIDERANT que ce bâtiment peut être aménagé au profit des temps d'activités périscolaires organisés dans le cadre des rythmes scolaires,

CONSIDERANT que ce garage nécessite des travaux d'aménagement pour l'accueil des enfants,

CONSIDERANT que ce local situé au sein de Groupe Scolaire évite tous déplacements extérieurs aux enfants afin de réaliser les activités périscolaires,

CONSIDERANT l'estimation faite pour le projet d'aménagement du garage du groupe scolaire qui s'élève à 24 220 € HT,

CONSIDERANT la possibilité de présenter un dossier de subvention au Conseil Départemental de la Vienne, à la Région Poitou-Charentes, à la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne afin de permettre un co-financement des travaux,

Après en avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, par 13 VOIX POUR, DECIDE :

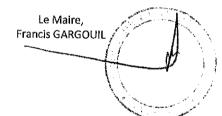
 D'adopter l'estimation des travaux d'aménagement du local du groupe scolaire en salle d'activités périscolaires situé « Rue du Pin » - Château-Larcher

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de la Vienne, de la Région Poitou-Charentes et de la CAF de la Vienne
- D'adopter le plan de financement présenté ci-dessous

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT	Subventions sollicitées	
Travaux extérieurs	6 065.00 €	Conseil Départemental	6 000.00 €
Travaux intérieurs	10 235.00 €	Réserve Parlementaire	3 000.00 €
Electricité et plomberie	4 300.00 €	Région Poitou-Charentes - CRDD	2 000.00 €
Revêtement sol	3 620.00 €	CAF de la Vienne	4 000.00 €
TOTAL HT	24 220.00 €		1 000.00 €
TVA 20 %	4 844.00 €		· · · · · ·
TOTAL TTC	29 064.00 €	Reste à charge de la commune sur fonds propres ou emprunt HT	9 220.00 €
		Soit TTC	29064.00€

DIT que le calendrier des travaux débuteraient en avril 2016

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits





L'an deux mille quinze, à vingt heures trente, le vingt-huit octobre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2015 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents: 13

Etaient présents Mmes et Mrs: Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET (arrivée à la délibération n° 2015/057), Marie-Christine VIGNAUD (arrivée à la délibération n° 2015/059), Renée COURTOIS, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Alain LABELLE, François TILLET, Jean-Luc ROGEON

Absent(es) excusé(es): Muriel CHARRIER

Absent(s): Xavier TALON

Pouvoir(s): néant

Séverine DELESTRE-PEIGNAULT a été élue secrétaire de séance Le guorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

### 2015/065: ATELIERS MUNICIPAUX: DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la possibilité de cumuler la DETR et l'aide du Conseil Départemental de la Vienne,

CONSIDERANT que ce projet de mise aux normes des ateliers municipaux peut être éligible à une aide financière de la part du Conseil Départemental,

CONSIDERANT que ce projet nécessite des travaux d'aménagement et de construction pour la sécurité d'autrui,

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental afin d'obtenir une aide financière complémentaire sur ce projet coûteux.

Après en avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, par 13 VOIX POUR, DECIDE:

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne
- Indique que le plan de financement sera présenté ultérieurement au Conseil Départemental.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 28 octobre 2015

Le Maire,
Francis-GARGOUIL



L'an deux mille quinze, à vingt heures trente, le vingt-huit octobre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 23/10/2015 Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents Mmes et Mrs : Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET (arrivée à la délibération n° 2015/057), Marie-Christine VIGNAUD (arrivée à la délibération n° 2015/059), Renée COURTOIS, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Alain LABELLE, François TILLET, Jean-Luc ROGEON

Absent(es) excusé(es): Muriel CHARRIER

Absent(s): Xavier TALON Pouvoir(s): néant

Séverine DELESTRE-PEIGNAULT a été élue secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

### 2015/066: SALLE SOCIO-EDUCATIVE: DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'état de dégradation de la toiture de la salle socio-éducative (du côté scène),

CONSIDERANT l'urgence des travaux, il convient de solliciter l'aide du Conseil Départemental afin d'obtenir un cofinancement des travaux,

CONSIDERANT l'estimation des travaux de l'entreprise CCV de Vivonne, qui s'élève à 27 018.72 € HT, soit 32 422.46 € TTC,

Après en avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, par 13 VOIX POUR, DECIDE:

- D'adopter l'estimation des travaux de réfection de toiture sur la salle socio-éducative, pour un montant de 27 018.72 € HT, soit 32 422.46 TTC, élaborée par l'entreprise CCV Dany BERTRAND de Vivonne.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne,
- Indique que le plan de financement sera présenté ultérieurement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme, Le 28 octobre 2015

Le Maire

Francis GARG



L'an deux mille quinze, à vingt heures trente, le vingt-huit octobre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2015 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents Mmes et Mrs: Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET (arrivée à la délibération n° 2015/057), Marie-Christine VIGNAUD (arrivée à la délibération n° 2015/059), Renée COURTOIS, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Alain LABELLE, François TILLET, Jean-Luc ROGEON

Absent(es) excusé(es): Muriel CHARRIER

Absent(s): Xavier TALON Pouvoir(s): néant

Séverine DELESTRE-PEIGNAULT a été élue secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

#### 2015/067: CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS: DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le terrain sis Rue du Pin à Château-Larcher au sein du groupe scolaire peut accueillir l'aménagement d'un plateau multisports,

CONSIDERANT que ce projet peut servir les temps d'activités périscolaires organisés dans le cadre des rythmes scolaires.

CONSIDERANT que projet nécessite des travaux d'aménagement pour la construction de ce plateau multisports,

CONSIDERANT l'estimation faite pour ce projet d'aménagement d'un plateau multisports qui s'élève à 24 233.90 € HT,

CONSIDERANT la possibilité de présenter un dossier de subvention au Conseil Départemental de la Vienne, à la Région Poitou-Charentes, à la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et à la Fédération Française de Football afin de permettre un co-financement des travaux,

Après en avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, par 13 VOIX POUR, DECIDE:

- D'adopter l'estimation des travaux d'aménagement du plateau multisports du groupe scolaire situé
   « Rue du Pin » Château-Larcher
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de la Vienne, de la Région Poitou-Charentes, de la CAF de la Vienne et de la Fédération Française de Football

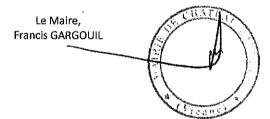
AR PREFECTURE

1

 Indique que le plan de financement sera présenté ultérieurement en attente des réponses des différentes sollicitations

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT	Subventions sollicitées	
Aménagement d'un plateau multisports	24 233.90 €	Conseil Départemental	15138.47 €
Aménagement et fourniture terrain multisports (24 x 12m)	36 320.00 €	Fédération Française de Footbali Horizon Euro	10 000.00 €
		Région Poitou-Charentes – FRIL	5 000.00 €
		CAF de la Vienne	2 000.00 €
TOTAL HT	60 553.90 €	Communauté de Communes des Vallées du Clain	30 000.00 €
TVA 20 %	12 110.78 €		
TOTAL TTC	72 664.68 €	Reste à charge de la commune sur	40.505.04.0
		fonds propres ou emprunt HT	10 526.21 €
		Soit TTC	72 664.68 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits





L'an deux mille quinze, à vingt heures trente, le vingt-huit octobre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2015 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents Mmes et Mrs: Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET (arrivée à la délibération n° 2015/057), Marie-Christine VIGNAUD (arrivée à la délibération n° 2015/059), Renée COURTOIS, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Alain LABELLE, François TILLET, Jean-Luc ROGEON

Absent(es) excusé(es): Muriel CHARRIER

Absent(s): Xavier TALON

Pouvoir(s): néant

Séverine DELESTRE-PEIGNAULT a été élue secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2015/071: CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 2 novembre 2015.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de la Mission Locale Rurale pour le compte de l'Etat ou pour le Conseil Départemental.

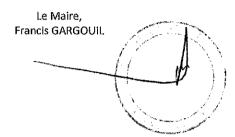
Monsieur le Maire propose donc de conventionner la Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne (MLRCSV) et le contrat de travail à durée déterminée, pour une période de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 VOIX POUR,

- DECIDE de créer un poste d'adjoint territorial d'animation 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre du dispositif
   « Contrat Unique d'Insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ».
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée de travail est fixée à 20 heures par semaine.

- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires ave la Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne pour ce recrutement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits





L'an deux mille quinze, à vingt heures trente, le vingt-huit octobre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2015 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

**Etaient présents Mmes et Mrs**: Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET (arrivée à la délibération n° 2015/057), Marie-Christine VIGNAUD (arrivée à la délibération n° 2015/059), Renée COURTOIS, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Alain LABELLE, François TILLET, Jean-Luc ROGEON

Absent(es) excusé(es): Muriel CHARRIER

Absent(s): Xavier TALON

Pouvoir(s): néant

Séverine DELESTRE-PEIGNAULT a été élue secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

#### 2015/072: VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal de Château-Larcher,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget Commune et Commerce de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

#### **BUDGET COMMUNE:**

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
N° COMPTE	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
	SECTION INVESTISSEMENT		
2184/1008	Mobilier – opération 1008		+950.00
21318/1011	Autres bâtiments publics – opération 1011		- 950.00
<del></del>	TOTAL EGAL	0.00	0.00

# **BUDGET COMMERCE:**

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
N° COMPTE	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
	SECTION FONCTIONNEMENT		
658	Charges diverses de la gestion courante		+2.00
6522	Reversement de l'Excédent des budgets annexes		-2.00
	TOTAL EGAL	0.00	0.00

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les crédits ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents les virements de crédits ainsi présentés.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

